

Guide de l'Expert français au CCBE

2025



LES DIFFERENTES INSTANCES : ROLES ET INTERACTION



Conseil des Barreaux européens
La voix des avocats européens
Fondé depuis 1960

Rue Joseph II, 40 / 8
B-1000 Bruxelles

T. +32 (0)2 234 65 10

ccbe@ccbe.eu
www.ccbe.eu

- **46 Barreaux membres** : 31 pays membres (UE+EEE) + 1 pays affilié + 9 pays associés + 5 pays observateurs
- **Représentant plus d'un million d'avocats**
- Reconnu comme le **représentant de la profession auprès des institutions de l'UE**

STRUCTURE

- Délégations nationales (membres effectifs, 1 membre affilié, associés, observateurs)
- Présidence
- Secrétariat
- Comités et groupes de travail thématiques
- Comités permanents (3 par an)
- Sessions plénières (2 par an)

ORGANIGRAMME

Présidence (mandat d'1 an)



Président

Thierry Wickers
France



1^{er} vice-Président

Roman Završek
Slovénie



2^{ème} vice-Président

Alex Tallon
Belgique



3^{ème} vice-Présidente

Imbi Jürgen
Estonie

SECRETARIAT



Secrétaire général

Simone Cuomo



Directeur des affaires publiques et conseiller juridique senior

Peter Mc Namee

Comité

Droit pénal



Conseiller juridique senior
Stéphanie Alves Schuldt

Comités

Assurances
Avocats.eu
Délégation permanente auprès
de la Cour de justice et du
Tribunal de l'UE et de la Cour
AELE
Droit des sociétés
Jeunes avocats



Conseiller juridique senior
Indra Bule

Comités

PECO
Formations
Accès à la justice



Conseiller juridique senior
Anna Drozd

Comités

Déontologie
Droit des technologies de
l'information
Groupe de travail surveillance
Avenir de la profession et des
services juridiques



Conseiller juridique senior
Anna Smolinska

Comités

Lutte contre le blanchiment
de capitaux
Services juridiques
internationaux
Fiscalité
Migration



Conseiller juridique
Nathan Roosbeek

Comités

Droits humains
Délégation permanente auprès
de la Cour européenne des
droits de l'homme
Groupe de travail Convention
européenne
Environnement et changement
climatique



**Conseillère juridique et
communication**
Yvonne Goettler

Comités

Droit privé européen
Droit de la famille et des
successions
Groupe de travail Révisions
des statuts



Chargée de communication numérique

Céline Ségure



Directrice des finances et des ressources humaines

Véronique Jamart



Traducteur

Alexandre Mahé



Assistante administrative

Orianne Van der Linden



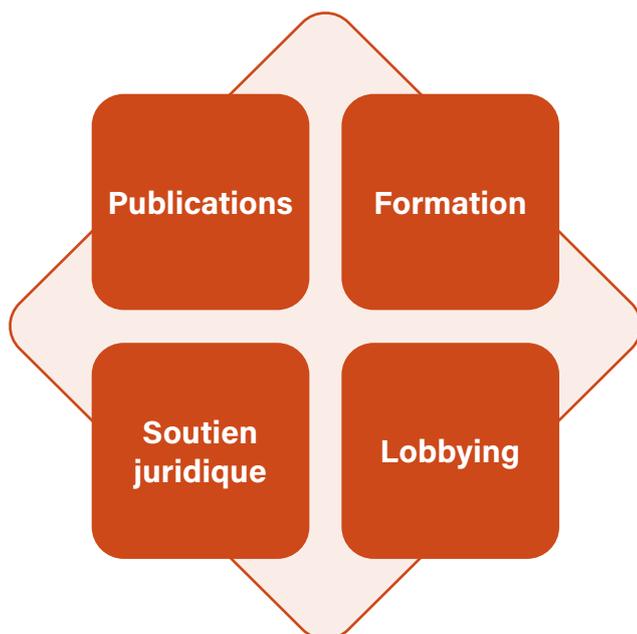
Délégation des Barreaux de France

Avenue de la Joyeuse Entrée, 1
B-1040 Bruxelles

T. +32 (0)2 230 83 31

dbf@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu

LES MISSIONS

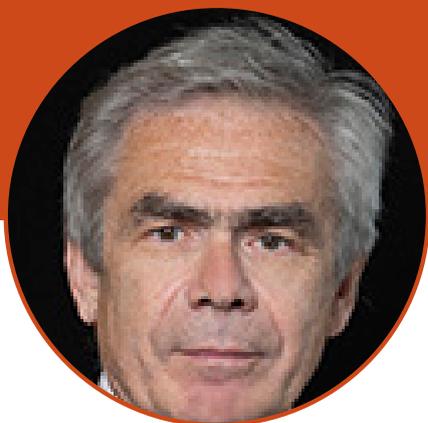


La Délégation des Barreaux de France représente l'ensemble des avocats des barreaux français auprès des institutions européennes (Parlement européen, Commission européenne, Conseil de l'UE, Cour de justice de l'UE, Représentation Permanente de la France auprès de l'UE), des organes et agences de l'Union européenne (ex : Agence des droits fondamentaux), de la Cour européenne des droits de l'homme et du Conseil de l'Europe.

Outre ses missions de formation, de publication, de lobbying et de soutien juridique aux Barreaux français et à leurs avocats, la DBF entretient des liens permanents avec le CCBE et assure le rôle de soutien à la Délégation française et aux experts désignés auprès de celui-ci.

ORGANIGRAMME

Equipe juridique



Laurent Pettiti

Président

laurent.pettiti@dbfbruxelles.eu



Hélène Biais-Ragonnaud

**Directrice des affaires
publiques**

helene.biais@dbfbruxelles.eu

Comités

Délégation permanente auprès
de la Cour européenne des
droits de l'homme
Convention européenne



Alice Jeanningros

Avocate au barreau de Paris

alice.jeanningros@dbfbruxelles.eu

Comités

Lutte contre le blanchiment de capitaux
Déontologie
Services juridiques internationaux
Environnement et changement climatique
Droit des sociétés
Fiscalité
Liberté de circulations des avocats / Avocats.eu
Jeunes avocats
Formation



Pierrick Clément

Avocat au barreau de Paris

pierrick.clement@dbfbruxelles.eu

Comités

Etat de droit
Technologies de l'information et de la communication
Avenir de la profession & des services juridiques
Surveillance / Ecoutes téléphoniques
Droit privé européen
Assurance
Accès à la justice
Famille et succession
Droit pénal
Convention européenne



Briane Mezouar

Juriste, Rédacteur en chef

briane.mezouar@dbfbruxelles.eu

Comités

Délégation permanente auprès de la CJUE et du TUE et de la Cour AELE
Relations avec la Cour européenne des droits de l'homme et le Conseil de l'Europe
Brevets JUB
Migration
Droits humains
PECO

Equipe administrative



Yasmine Nehar

**Responsable de l'administration
DBF & Délégation française au CCBE
Responsable administrative et financière**

yasmine.nehar@dbfbruxelles.eu



Valérie Hauptert

Assistante, Chargée de communication

valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu

LA DELEGATION FRANCAISE AU CCBE

Les **6 membres** de la Délégation française auprès du CCBE ont été nommés par le CNB, la Conférence des Bâtonniers et le Barreau de Paris (2 membres par instance). Les membres de la Délégation ont à la fois le rôle d'interface avec l'instance qui les ont mandatés au sein de la Délégation et celui de rapporteurs (faire rapport régulièrement à son instance le suivi des travaux et réflexions).



Hélène Fontaine

Cheffe de Délégation



helene.fontaine@avocat.fr



Marie-Aimée Peyron

Membre



mapeyron@peyron-avocats.com



Camille Potier

Membre



potier@chatainassocies.com



Dominique Heintz

Membre



d.heintz@hwh-avocats.com



Michel Bénichou

Membre



michel.benichou@cabinet-avocode.fr



Christina Kruger

Membre



c.kruger@kruger-avocat.eu

Les délégués à l'information



Laurent Pettiti
Délégué à l'information

laurent.pettiti@dbfbruxelles.eu



Hélène Biais Ragonnaud
Déléguée à l'information

helene.biais@dbfbruxelles.eu

Méthode de travail de la Délégation française

La Délégation française est invitée à participer, dans son intégralité, aux Sessions plénières du CCBE. Seuls certains de ces membres participent aux Comités permanents. Les Délégués à l'information participent aux Comités permanents et aux Sessions plénières.

Le Comité permanent est l'organe exécutif du CCBE. Il est convoqué environ 3 fois par an et est composé des chefs des délégations nationales et de la présidence du CCBE.

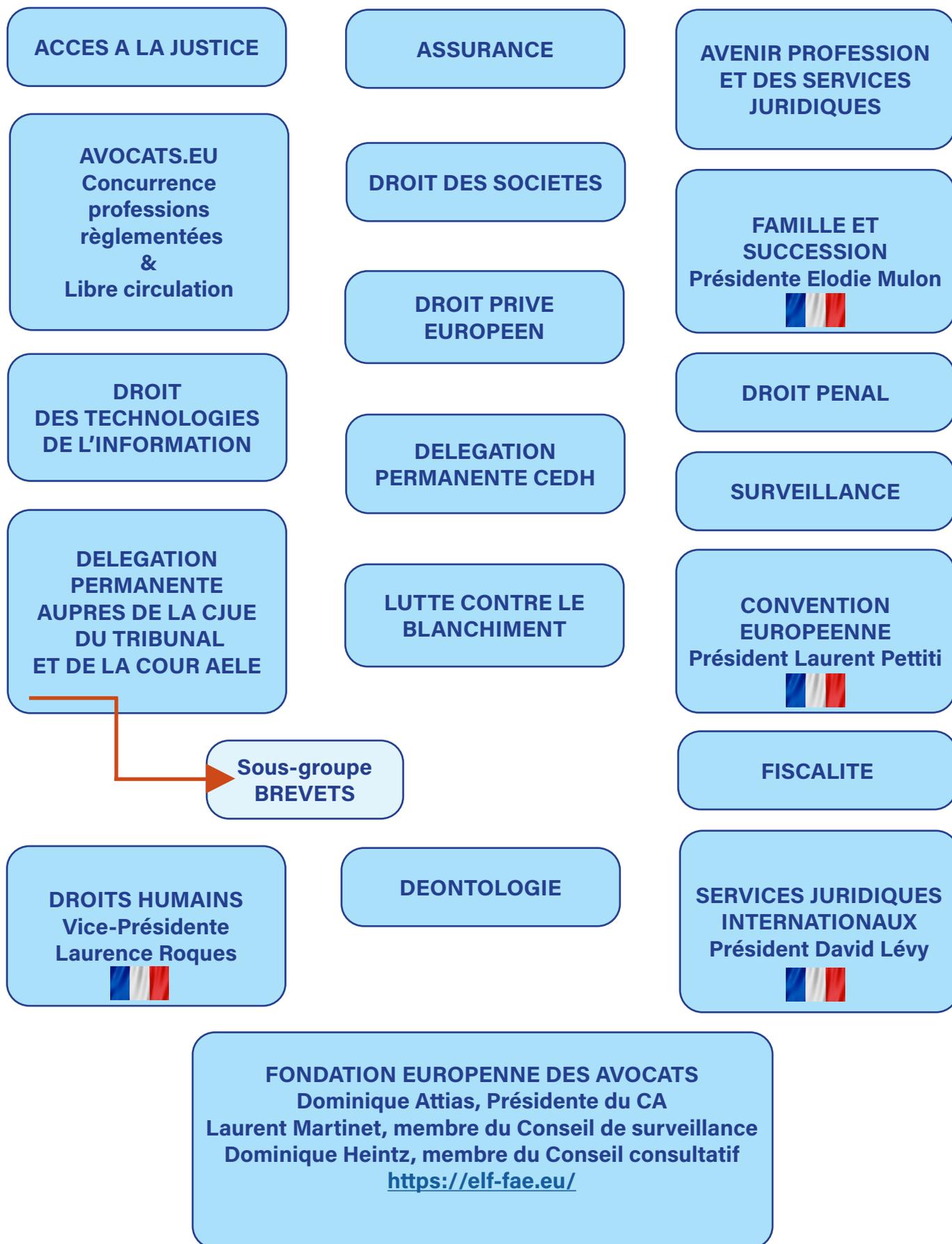
La Session plénière, qui se réunit 2 fois par an, rassemble tous les membres des délégations nationales.

Le Comité permanent et la Session plénière arrêtent des positions préparées au niveau technique par les experts nommés au sein des comités et groupes de travail.

Intéraction entre les différentes instances



Comités et groupes de travail au CCBE (avec les présidences françaises)



LE ROLE ET LES MISSIONS DE L'EXPERT AUPRES DU CCBE

1) L'expertise technique au service des travaux du CCBE et de la prise de décision politique de la Délégation française

Le rôle des experts français auprès du comité ou groupe de travail du CCBE

Chaque expert a été nommé, par l'une des 3 instances (CNB, Conférence des Bâtonniers, Barreau de Paris), pour son expertise technique et sa capacité à comprendre et parler l'anglais, auprès d'un ou plusieurs comités ou groupes de travail du CCBE.

Ainsi, chaque expert est chargé d'apporter son expertise technique au comité ou groupe de travail pour lequel il a été désigné, en collaboration avec les autres experts français du même comité/groupe de travail (voir la liste des experts français 2025).

Les échanges entre les experts français d'un même comité sont primordiaux. Cela peut prendre la forme d'une courte conférence téléphonique ou visio de préparation avant la tenue d'une réunion.

Le rôle de l'expert dans la prise de décision politique

Il est important de distinguer les travaux techniques d'un comité ou groupe de travail auquel l'expert participe en amont et la prise de décision politique. Les décisions politiques relèvent en effet des instances représentatives de la profession. Les positions prises sont ensuite exprimées et soutenues par la Délégation française lors des comités permanents et sessions plénières du CCBE.

Le travail technique de l'expert est essentiel à l'élaboration des prises de position au sein du CCBE. Il peut arriver que pour des raisons politiques, la Délégation, sur mandat de ses instances, décide d'aller dans une autre direction que celle préconisée, initialement, par l'expert.

2) Participation active de l'expert aux travaux du CCBE et circulation de l'information

Contribution aux travaux du CCBE

L'expert est mandaté par son instance nationale pour contribuer aux travaux et, notamment, commenter, réagir et apporter ses observations, en amont, pendant et en aval des réunions.

Diffusion de l'information CCBE (par e-mail et Extranet)

Les experts sont destinataires des travaux et des réunions des comités pour lesquels ils ont été désignés. Chaque expert dispose d'un compte Extranet du CCBE pour accéder notamment aux documents de réunion (<https://www.ccbe.eu/fr/my-ccbe/accueil/>).

Extranet du CCBE :

Les experts dûment mandatés doivent s'inscrire aux réunions via l'extranet du CCBE avec leurs codes d'accès personnels pour valider leur participation.

Vos **login et mots de passe** ont été ou vous seront communiqués directement par le CCBE. En cas de perte de ces informations, la règle est :

Login : initiale du prénom et nom (sans espace ni point) – **Mot de passe** : justice

Si vous n'avez pas encore été enregistré par le CCBE merci de prendre contact avec votre référent DBF ou directement avec yasmine.nehar@dbfbruxelles.eu

L'extranet du CCBE liste les réunions de comités et groupes de travail ainsi que les réunions de comités permanents et sessions plénières. Pour chaque réunion il est possible d'accéder à la liste des membres inscrits, aux documents préparatoires correspondants et de les télécharger. C'est également sur cette page que l'expert doit confirmer sa présence, une fois son déplacement validé par le chef de délégation.

La DBF se charge de renvoyer spécifiquement les informations transmises par le CCBE aux experts en soulignant ce qui est attendu d'eux et dans quel délai (assister à une réunion, commenter un projet de position etc.).

Participation aux réunions de comités et groupes de travail

L'objectif est d'assurer une présence française dans toutes les réunions des comités et groupes de travail Il peut s'agir des experts, ou des membres de la délégation. A l'occasion des sessions plénières notamment, les membres de la délégation française effectuant le déplacement, sont chargées de participer à plusieurs réunions. Les experts qui souhaitent participer aux réunions en présentiel doivent se rapprocher de la DBF qui transmettra leur demande au Chef de Délégation pour validation et prise en charge de leur déplacement.

Préparation en amont de la réunion de comité

Les experts qui participent à une réunion de comité (déplacement, par conférence téléphonique ou visio) sont chargés de prendre connaissance des documents de réunion mis à disposition sur l'extranet, ainsi que des éventuelles informations complémentaires relayées par les membres de la DBF en charge du suivi des comités.

La DBF peut organiser une conférence téléphonique ou visio de préparation en amont avec les experts.

Langue de travail :

La langue de travail est l'anglais (documents de travail et d'échanges verbaux et mails au sein des comités)

En aval de la réunion : circulation de l'information

Lorsque l'expert participe à une réunion avec un permanent de la DBF, ce dernier se charge d'élaborer un compte-rendu qu'il transmet à l'expert pour validation. Une fois validé, le compte-rendu est diffusé à l'ensemble des experts.

A noter : Le compte-rendu préparé par l'expert (le cas échéant, sur base du projet rédigé par le permanent de la DBF) n'a pas besoin d'être exhaustif. Il doit reprendre les informations principales issues des discussions et peut être simplement formalisé dans le corps d'un e-mail. L'important étant que les informations soient transmises rapidement.

Si l'expert assiste seul à une réunion, il doit se charger de rédiger un compte-rendu à transmettre à la DBF pour diffusion à l'ensemble des experts français. Lorsqu'aucun expert n'est présent à la réunion du CCBE, le permanent DBF rédige un compte-rendu qu'il transmet aux experts qui sont ensuite chargés de faire les retours nécessaires sur les travaux de leurs comités, à leurs instances respectives et aux commissions dédiées.

3) Procédure de validation des déplacements des membres de la délégation et des experts

Réunions des comités et des groupes de travail

Les experts sont invités à manifester, par e-mail, leur intérêt à participer à une réunion d'un comité ou d'un groupe de travail pour lequel ils ont été désignés, en s'adressant par e-mail **au permanent de la DBF en charge de ce comité /groupe de travail qui l'aura sollicité** avec en copie la Cheffe de Délégation helene.fontaine@avocat.fr et Yasmine Nehar qui se charge de la logistique yasmine.nehar@dbfbruxelles.eu

Les experts de chaque comité doivent travailler de concert (par échanges d'e-mails, par conférences téléphoniques ou visioconférence ou rencontres), mais en règle générale, avant de se rendre à la réunion de comité. Après validation du déplacement par la Cheffe de Délégation, il vous sera demandé de communiquer les renseignements utiles à la réservation d'un transport à Yasmine Nehar (yasmine.nehar@dbfbruxelles.eu) qui les transmettra à l'agence de voyages. Elle effectuera, le cas échéant, les réservations d'hôtel nécessaires.

Notes de frais

Les demandes de remboursement de frais de taxis, de restauration, de parking etc. doivent être justifiés et transmis par e-mail dans un premier temps, puis par courrier (justificatifs originaux - à savoir : factures, tickets de caisse, preuves de paiement, transports, hôtel, taxis et restauration) à : Mme Yasmine Nehar yasmine.nehar@dbfbruxelles.eu.

Le travail des experts français est crucial en ce qu'il permet à la Délégation française d'être force de propositions et de contribuer efficacement aux positions, communiqués et autres documents adoptés par le CCBE.

